

Prix « Promotion de la santé environnementale »

✿ Santé-Environnement

De par leur vocation, les établissements d'enseignements, les associations d'éducation à la santé, les associations environnementales et leurs acteurs (enseignants, étudiants, élèves...) ont un grand rôle à jouer en ce qui concerne la transmission et l'acquisition des savoirs de prévention dans le champ de la santé environnementale. Les collectivités territoriales se mobilisent aussi sur cette thématique.

C'est dans ce cadre que l'Académie nationale de Pharmacie et la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale souhaitent mettre en avant et récompenser les efforts des acteurs ayant conduit des actions remarquables explicitant et assurant la promotion des liens existant entre l'environnement et la santé. A cette fin a été créé un prix doté par la MGEN de 2 600€ : il est destiné à distinguer des acteurs ayant conduit des actions remarquables ou ayant produit des ouvrages, brochures, reportages, applications, vidéos,... Ces actions/produits peuvent porter sur des thèmes d'intérêt national, régional ou local, et viser la population générale ou des publics plus spécifiques, par exemple la population scolaire.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 31 juillet 2022 à minuit (repoussé au **12 septembre 2022**) ;

Le dossier, rédigé en français, doit être soumis en ligne à l'adresse : info@acadpharm.org ;

Il sera accompagné d'une version papier à envoyer à l'Académie nationale de Pharmacie, 4 avenue de l'Observatoire, Paris 75006.

Il comprendra :

- une lettre de candidature datée et signée soulignant l'adéquation des travaux avec le Prix ,
- la présentation succincte (1 page) du porteur de l'action,
- le descriptif synthétique (2 pages) de l'action et de son impact (objectifs, public visé, modalités de mise en œuvre, résultats...), en joignant, le cas échéant, le produit de

vulgarisation (ouvrage, brochure, reportage, vidéo...).

A qui s'adresse ce Prix ?

- Établissements du premier et second degré (élèves, enseignants)
- Établissements du supérieur et Bureau des étudiants (étudiants, professeurs, personnel)
- Associations relevant de l'Économie Sociale et Solidaire
- Associations d'éducation à la santé (élèves, enseignants)
- Associations environnementales
- Collectivités territoriales
- Conditions d'admissibilité

Le projet soumis doit :

- résulter d'une démarche de prévention favorisant l'implication des enseignants, des élèves ou des étudiants, des acteurs du monde associatif

✎ Mise à jour de
cette page :
28/09/2022

🎪 **Type
d'évènement**
Appel à projets

Date
du vendredi 26 août
2022 au lundi 12
septembre 2022

👤 **Publics :**
Professionnels

Personne contact

Hélène
Fenet
helene.fenet@umontpellier.fr

👤 **Organisateur**

- Académie
nationale de
Pharmacie
et mgen

Documents

📄 Télécharger le fichier [Prix Santé
Environnementale promotion Anp-
MGEN 8-02-2022 VF.pdf](#) Licence: CC-by-SA

ou des collectivités territoriales ;

- expliciter et assurer la promotion ou la vulgarisation des liens existant entre environnement et santé ;
- favoriser l'intégration de ces savoirs dans le but de prévenir les maladies ayant une composante environnementale ;
- avoir déjà été mis en place au moment de la présentation du dossier de candidature.

Veuillez noter :

- qu'il importe peu que la réalisation présentée ait été mise en œuvre récemment ou non, l'important étant qu'elle ait fait ses preuves et eu un impact en santé environnementale ;
- que le(s) lauréat.e(s) ou leur(s) représentant.e(s) devront être présent.es, lors de la remise du Prix.

Critères d'évaluation

- Qualité de la démarche mise en place :
 - clarté des objectifs
 - public visé avec degré de participation des acteurs
 - modalités de mise en œuvre
- Résultat : produits de vulgarisation (ouvrage, brochure, autres)
- Impact : population ayant bénéficié de l'action (effectif, caractéristiques ...)
- Rayonnement : possibilité de généralisation de l'action